

POLITIQUE TRANSITION JUSTE

Politique générale du Groupe

Table des matières

2. Périmètre	2
3. Contexte	2
4. Gouvernance	2
5. Actions	3

1. Périmètre

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités du Groupe, ainsi qu'à la chaîne de valeur. Elle couvre les entités du reporting financier consolidé.

2. Contexte

Mettre l'humain au cœur de la transition énergétique

ENGIE s'est engagé à atteindre le Net Zero Carbone d'ici 2045 sur l'ensemble de ses émissions de gaz à effet de serre, directes et indirectes en suivant une trajectoire « well below 2° C ». Pour atteindre cet objectif, le Groupe ambitionne notamment de passer massivement à la production d'énergie décarbonée avec l'objectif de limiter au maximum les émissions résiduelles à compenser. Cette trajectoire s'appuie sur des objectifs intermédiaires pour les émissions de gaz à effets de serre (GES) provenant de la production d'énergie et émissions de GES liées à l'usage des produits vendus (ventes de gaz).

Deux leviers permettent de garantir cette trajectoire : le premier levier repose sur la sortie du charbon d'ici 2025 en Europe continentale et 2027 dans le reste du monde. Conformément à son plan de sortie du charbon, le Groupe priorise d'abord la fermeture de ses sites puis leur conversion vers une énergie moins carbonée et enfin la vente s'il est impossible de fermer ou convertir en vertu de contraintes locales. Le second levier repose sur l'accélération du développement des renouvelables et le verdissement du gaz.

Ainsi, ENGIE n'investira que dans des projets et des régions compatibles avec son objectif long terme de réduction de ses émissions de GES et a choisi d'allouer des budgets carbone à chacune de ses activités et de prendre en compte la tarification du carbone dans ses décisions d'investissement à court, moyen et long termes.

La transition vers une économie neutre en carbone a aussi des implications sociales importantes notamment dans le secteur de l'énergie. La notion de « Transition Juste » découle de la conviction qu'une transition vers une économie plus sobre en carbone et durable ne peut se faire sans intégrer la dimension sociale. Elle doit être menée de manière équitable pour toutes les parties prenantes : travailleurs, consommateurs, communautés locales et/ou affectées et fournisseurs et doit viser à minimiser les effets négatifs de la transition tout en maximisant ses effets positifs.

Ainsi, conformément à l'Accord de Paris sur le changement climatique, ENGIE s'engage dans une trajectoire de décarbonation ambitieuse tout en assurant une transition juste via :

- ✓ une démarche d'accompagnement des salariés qui se concentre sur la formation et la requalification,
- ✓ sa contribution au développement économique et social des territoires,
- ✓ des offres pour ses clients pour les aider à réduire leurs impacts environnementaux en consommant moins et mieux,
- ✓ un partenaire dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.

Ces principes sont mis en œuvre grâce à une démarche de dialogue et de concertation transparente et ouverte avec l'ensemble des parties prenantes du Groupe dans les territoires où il opère conformément à sa politique de dialogue avec les parties prenantes.

3. Gouvernance

Le Comité exécutif valide les politiques du Groupe couvrant les enjeux sociaux dont le dialogue avec les parties prenantes. Il soutient chacun des objectifs ESG associés, s'assure de leur mise en œuvre et pilote l'évolution de la performance.

Le Conseil d'Administration d'ENGIE, appuyé du Comité d'Ethique, d'Environnement et de Développement Durable (CEEDD), est chargé d'examiner les risques et les opportunités liés aux enjeux sociétaux et environnementaux, dont les parties prenantes, et de formuler des recommandations au Conseil d'Administration. Il est chargé de valider les objectifs ESG et d'examiner régulièrement les progrès.

Le Conseil d'Administration d'ENGIE, appuyé du Comité des Investissements et Technologies (CIT), s'assure de la bonne intégration des enjeux ESG, dont les impacts, risques et opportunités liés aux parties prenantes dans les projets d'investissement stratégiques pour le Groupe.

4. Actions

Deux prérequis pour une transition juste : la collaboration et la justice fiscale

Collaboration : aucun acteur ne peut à lui seul accomplir une transition juste : les gouvernements ont un rôle moteur pour coordonner l'ensemble des politiques et planifier alors que les entreprises ont un rôle direct dans l'orientation de la transition juste, que ce soit par des collaborations internationales inter-entreprises ou au niveau local, en collaboration avec les syndicats, les autorités locales, les ONGs.

ENGIE a également mis en place une démarche de dialogue et de concertation transparente et ouverte avec les territoires pour chaque nouveau projet et tout au long de la durée de vie du projet. La politique d'engagement des parties prenantes d'ENGIE précise les outils internes d'engagement avec les parties prenantes.

Justice fiscale : ENGIE a adhéré aux principes de fiscalité responsable de B team et encourage l'émergence d'une fiscalité responsable à travers le monde. La politique fiscale d'ENGIE répond à une exigence renouvelée de concilier performance économique et application équitable du droit dans tous les pays où il opère.

Principes mis en œuvre

Les actions du Groupe portent sur la gestion raisonnable des restructurations qui impactent les salariés tout en prenant en compte la développement économique et social des territoires afin d'assurer sa résilience. La dimension environnementale entre également dans le champ d'action d'ENGIE pour assurer une transition juste.

Une gestion maîtrisée des restructurations avec ...

La mutation vers une économie neutre en carbone conduit à des évolutions dans le portefeuille de gestion des actifs énergétiques qui ont un impact sur les travailleurs pouvant être positif (création d'emplois nouveaux) ou négatif selon les sites concernés, pouvant aller jusqu'à des pertes d'emplois.

...un accompagnement lors de la fermeture de sites

Compte tenu de son engagement à être Net Zéro Carbone en 2045, ENGIE s'est engagé à sortir du charbon en Europe continentale d'ici 2025 et d'ici 2027 pour le reste du monde. A cet effet, ENGIE a développé un plan visant à privilégier la fermeture de sites, puis la conversion et en dernier recours la vente, s'il est impossible de fermer ou convertir la centrale du fait de restrictions locales. L'expérience d'ENGIE en matière de fermeture de centrales à charbon (au Royaume Uni, en Italie, aux Pays-Bas et plus récemment au Portugal, au Chili et au Brésil) offre des enseignements précieux sur la nécessité d'anticiper et de collaborer avec l'ensemble des parties prenantes (gouvernement, salariés d'ENGIE et travailleurs de la chaîne de valeur, syndicats, municipalités,...) non seulement sur la reconversion et le redéploiement des travailleurs mais aussi sur la façon de restructurer le tissu économique régional (projets de réhabilitation coconstruits avec les communautés locales, contributions sociales à travers des partenariats,...).

...une employabilité accrue et un développement des compétences

La mutation vers une économie neutre en carbone conduit à une transformation profonde des compétences. Il est donc essentiel d'anticiper les compétences de demain afin d'éviter les tensions. Ainsi, ENGIE participe à des travaux d'identification des compétences clés des métiers de demain et développe des programmes d'accompagnement par la formation, grâce à un rapprochement étroit avec le monde universitaire et l'éducation.

...un socle commun de garanties pour l'ensemble des travailleurs

ENGIE a développé une politique globale de transition juste pour ses employés partout dans le monde et a renouvelé en 2022 son accord cadre mondial de 2010 signé avec les fédérations syndicales mondiales IBB, IndustriAll et ISP ainsi qu'avec les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe en France (CFDT, CFE-CGC, CGT et FO) portant sur les droits sociaux fondamentaux et la responsabilité sociale. Cet accord apporte un socle commun de garanties pour l'ensemble des salariés d'ENGIE dans le monde et traduit l'importance portée par le Groupe à sa responsabilité sociale, en cohérence avec sa Raison d'Être.

Une contribution au développement économique et social des territoires avec...

... la construction de projets de territoires

La prise en compte des enjeux des territoires est essentielle pour que la transition soit juste, c'est-à-dire choisie, équitable et non subie par le plus grand nombre. Au regard des disparités économiques, sociales et environnementales au niveau local, certains territoires seront plus affectés que d'autres. Pour être juste, la transition doit donc s'intéresser à ses conséquences pour chaque territoire, afin de tirer profit de sa géographie, de ses atouts économiques et sociaux et de ses spécificités pour créer de nouvelles opportunités là où des emplois actuels sont menacés.

La connaissance des territoires et des enjeux qui leur sont propres permet à ENGIE de réaliser des investissements adaptés aux besoins des territoires. Ainsi, ENGIE contribue durablement aux progrès économiques et sociaux des territoires d'accueil par le biais de l'optimisation des retombées économiques locales liées à ses projets industriels : investissements locaux, politique de promotion de l'emploi local, prise en compte des impacts des restructurations sur le bassin d'emploi local.

ENGIE participe également à la structuration de nouvelles filières industrielles (biométhane, hydrogène renouvelable, éolien offshore, services d'efficacité énergétique, DHC, décarbonisation des processus industriels...) qui ont des retombées positives pour les territoires non seulement en termes économiques et sociales mais aussi en termes de patrimoine immatériel (dissémination/publication des résultats scientifiques, de développement de compétences nouvelles via des formations) et d'économie circulaire avec le développement du biométhane.

... la fourniture d'une énergie à un coût abordable

Une énergie abordable, c'est-à-dire une énergie à un coût acceptable pour les particuliers comme pour les entreprises, est essentielle pour limiter l'impact de l'augmentation des coûts sur le pouvoir d'achat des ménages comme sur la compétitivité des entreprises. ENGIE propose des offres permettant de consommer moins mais aussi de nombreuses offres intégrant une dimension de performance énergétique. Ainsi le consommateur peut suivre sa consommation, bénéficier de conseils personnalisés, gérer selon un budget cible ou contrôler à distance sa consommation et son confort.

Aux côtés des pouvoirs publics, des associations de consommateurs et des ONG, ENGIE se mobilise également sur le terrain pour lutter contre la précarité énergétique : recours aux dispositifs nationaux d'aides sociales, mesure d'étalement des paiements, apprentissage des écogestes pour consommer moins et mieux, solutions préventives pour renouveler les équipements des consommateurs par du matériel plus performant.

La contribution à la résilience des territoires avec...

... la préservation des ressources naturelles et des communautés avoisinantes

Toute nouvelle infrastructure présente à la fois un intérêt général et un impact pour les communautés locales et/ou affectées et la biodiversité. En prenant en compte ces impacts, au travers de plans environnementaux et sociétaux,

ENGIE contribue à la dynamique de résilience des territoires. Depuis 2016, ENGIE a mis en place une démarche intégrée de gestion des enjeux environnementaux et sociétaux pour ses sites, activités, ou projets, cadrée par un dialogue adapté avec les parties prenantes. Ainsi, ENGIE réalise des études d'impact environnemental et met en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation afin de préserver la biodiversité et de prendre en compte les intérêts des communautés locales et/ou affectées et ce en partenariat avec les parties prenantes locales et les associations de protection de l'environnement.

Les politiques eau, biodiversité, pollution et économie circulaire du Groupe contribuent également à ces objectifs.

... le concours à la réduction de la vulnérabilité des territoires

Afin de mieux appréhender les impacts du changement climatique sur ses actifs et activités, ENGIE a conclu un partenariat avec l'Institut Pierre Simon Laplace afin de modéliser au plus juste les évolutions de production d'énergie à venir et l'impact des événements extrêmes sur l'ensemble des technologies du Groupe dans les différentes régions du monde. En 2021, l'impact du changement climatique sur l'évolution de la production d'énergie solaire, éolienne et l'hydraulique a été cartographié. En 2022, le Groupe a conclu cette analyse avec l'étude d'impact pour les activités thermiques, la chaîne d'approvisionnement de la biomasse et biogaz, et pour les réseaux de chaleur et de froid. ENGIE envisage de partager ces plans d'adaptation avec les parties prenantes du territoire afin de contribuer à réduire la vulnérabilité des territoires.